



## **Communiqué sur le Comité et le Conseil d'Administration de mars 2022**

Boulogne-Billancourt, le mardi 22 mars 2022

Lors des réunions à l'Hippodrome ParisLongchamp, le Comité du lundi 21 mars, et le Conseil d'administration, du mardi 22 mars, ont étudiés plusieurs points qui étaient à l'ordre du jour.

### **1/ L'activité paris démarre bien l'année**

Sur les deux premiers mois de l'année 2022, les enjeux affichent une croissance de plus de 27% par rapport à la même période en 2021. Et ils sont également en hausse par rapport à 2020 qui avait connu deux premiers mois normaux avant le confinement de mars. Ces résultats positifs sont conformes au budget du PMU.

En ce qui concerne plus spécifiquement les courses de galop, les enjeux s'inscrivent en hausse de 43%, grâce notamment à trois réunions avec Quinté supplémentaires sur la période. Les deux premiers mois de l'année ont également été influencés positivement par :

- Un impact positif très significatif du nouvel éclairage de la PSF de Deauville qui permet de positionner les courses sur des créneaux horaires plus porteurs. Cette évolution est favorable à la réunion de Deauville mais aussi à l'ensemble de la journée pour le PMU ;
- Des enjeux qui progressent de façon quasi équivalente dans les disciplines de l'Obstacle et du Plat en ce début d'année.

### **2/ Un changement de fiscalité favorable aux courses**

Sollicitée par l'Institution des courses depuis quelque temps, l'Etat a validé une évolution favorable de la fiscalité sur les paris hippiques. A compter de cette année, la fiscalité est assise sur le Produit Brut des Jeux (PBJ = montant des mises des joueurs moins les sommes reversés aux gagnants) alors qu'elle était jusque-là indexée sur le volume des mises pariées. Cette nouvelle taxation est donc calculée sur le « vrai » chiffre d'affaires du PMU, ce qui est plus juste.

### **3/ L'harmonisation des allocations et les indemnités de transport au programme du Conseil d'administration**

Dans le prolongement logique du travail d'harmonisation des allocations des courses de chevaux de 2 et 3 ans de plat réalisé l'an dernier, l'équipe Programme de France Galop a présenté une nouvelle grille pour les chevaux d'âge.

Cette harmonisation, validée par Conseil d'administration et qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2022, apportera une cohérence qui faisait parfois défaut avec des courses de même niveau, disputées sur des hippodromes comparables, et qui, pourtant, étaient dotées différemment. Elle offrira aussi des repères plus clairs et plus lisibles aux professionnels.

Par ailleurs, dans le contexte de flambée des prix du carburant due à la guerre en Ukraine, les membres du Conseil d'administration ont débattu de l'opportunité de revaloriser temporairement, à l'image des récentes mesures gouvernementales, les indemnités de transport. Une hausse de 10% du barème des indemnités a ainsi été décidée pour une durée de 4 mois renouvelable selon l'évolution de la situation, à compter du 1<sup>er</sup> avril. Le plafond annuel d'indemnités de transport fixé à 3000 € sera lui aussi rehaussé de 10 %.

#### **4/ Le Comité valide la cession du siège de France Galop à Boulogne Billancourt**

Alors que les équipes de France Galop, Le Trot, le PMU et la FNCH se préparent activement à emménager en début d'année prochaine dans l'immeuble Themis récemment acheté par les sociétés-mères, France Galop a passé en revue depuis plusieurs mois les scénarios d'avenir possibles pour le siège actuel de France Galop.

Toutes les options ont été minutieusement évaluées et il ressort des études menées que la cession en l'état de ces bureaux est l'orientation qui maximise les intérêts de France Galop. La direction a présenté aux membres du Comité les termes de l'offre ferme reçue, ainsi que le résultat des trois évaluations réalisées par des experts immobiliers indépendants. Le contrôleur d'Etat a quant à lui apporté formellement son visa à cette opération, jugeant qu'une cession dans ces conditions de prix et de timing était très favorable à France Galop. Les membres du Comité ont voté en faveur de cette résolution de vente à une très large majorité.

#### **5/ Retour sur la première édition du Forum de l'Emploi**

Guillaume Herrnberger, nouveau patron en charge de la formation et de l'emploi de l'Institution des courses, et Directeur général de l'AFASEC, est venu rendre compte du Forum de l'emploi qui s'est tenu début mars sur l'hippodrome de ParisLongchamp. Ce forum intervenait dans un contexte de vives tensions sur le marché du travail qui se répercutent sur les métiers des courses où le *turn over* est élevé et le nombre de postes qui ne trouvent pas preneur aussi.

Pendant une journée entière, une cinquantaine de professionnels du trot et du galop se sont réunis pour identifier des pistes de travail concrètes permettant de mieux faire connaître nos métiers, mieux attirer les candidats mais aussi et surtout mieux les former et faire en sorte de les garder et leur offrir des perspectives de carrière. Place désormais à l'action et au suivi de la mise en œuvre des idées concrètes qui ont émergé de cette journée. Un nouveau rendez-vous de suivi se déroulera dans quelques mois.

## 6/ Nouvelle Commission de la Gouvernance

Frédéric Landon et Nicolas de Chambure ont présenté les objectifs et la méthode de travail de la nouvelle Commission de la Gouvernance, composée de cinq membres, tous issus du Comité de France Galop.

Une phase d'auditions a été initiée début janvier auprès d'un large panel qui s'étendra à toutes les catégories composant actuellement les instances de la maison mère, ainsi qu'une partie des salariés de France Galop et plus globalement de l'Institution. Le périmètre de la réflexion est délibérément large puisqu'il s'agit autant des statuts de France Galop que du fonctionnement des différentes instances. Un rapport doit être remis en début d'été.

## 7/ Frédéric Landon, administrateur de France Galop, commente en vidéo les principales informations à retenir à l'issue des réunions du Comité et du Conseil d'administration des 21 et 22 mars 2022 :

Retrouvez la vidéo sur la chaîne YouTube de @FranceGalop : [ICI](#)



Contact presse France Galop :  
Hélène Dupuy – Email : [hdupuy@france-galop.com](mailto:hdupuy@france-galop.com) – Tél. : 01 49 10 22 10